

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 V. 85 Vœu relatif à la destination de l'ancien Musée des Arts et Traditions Populaires - Rattaché à la délibération 2017 DFA 13.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le projet de rénovation de l'ancien musée des Arts et Traditions Populaires, situé dans le Bois de Boulogne, au 6, avenue du Mahatma Gandhi, propriété de la Ville de Paris, par LVMH ;

Considérant la destination culturelle, artistique et de valorisation de l'artisanat français de ce futur établissement ;

Considérant que ce futur établissement juxtaposera la Fondation Vuitton, ainsi que le Jardin d'acclimatation ;

Considérant la mise en avant des traditions dites populaires dans l'ancienne occupation de ce bâtiment ;

Considérant la souhaitable mixité des publics, aussi bien en termes de fréquentation de ce futur établissement, que de la Fondation Vuitton ou du Jardin d'acclimatation ;

Considérant le vœu du groupe UDI-MoDem, relatif à l'intégration des fondations privées d'art contemporain dans les dispositifs de coopération culturelle de la municipalité de Paris, adopté par le Conseil de Paris lors de la séance des 17, 18 et 19 novembre 2014 ;

Considérant le vœu du groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux conditions d'accueil de la Fondation Pinault à la Bourse de Commerce, adopté par le Conseil de Paris lors de la séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016 ;

Considérant que l'un des objectifs de la Charte de coopération culturelle 2013-2015 a notamment été le renforcement de partenariats avec des établissements culturels municipaux visant à favoriser l'accès à la culture aux publics éloignés, notamment du jeune public issu des quartiers de la politique de la Ville ;

Considérant l'élaboration de la Charte de coopération culturelle 2015-2020 ;

Fadila Mehal, Eric Azière et les élus du groupe UDI-MoDem,

Proposent :

Que la Ville de Paris obtienne des garanties du groupe LVMH quant à l'ouverture du futur établissement de l'ancien MATP à une mixité des publics, tant en termes de programmation que de tarification.

Qu'un état des lieux soit effectué quant à la participation ou aux perspectives de participation de la Fondation Vuitton à divers programmes mis en place par la Ville tels que la prochaine Charte de coopération culturelle ou le programme Art pour Grandir, et que le futur projet de l'ancien MATP soit intégré aux actions qui ont été entreprises dans ce sens.

Qu'une réflexion soit engagée entre la Ville de Paris et le groupe LVMH quant aux moyens à développer visant à favoriser une mixité des publics dans l'ensemble des sites gérés par le groupe dans le Bois de Boulogne, à savoir le Jardin d'acclimatation, la Fondation Vuitton et l'ancien MATP, que ce soit en termes de politiques tarifaires, de partenariats avec les établissements scolaires, de transports en commun, de médiation culturelle ou encore de programmation hors les murs.

Que la Ville de Paris réfléchisse à la valorisation des pratiques artistiques et artisanales d'art amateur qu'elle propose ou subventionne au sein de l'ancien MATP, de manière permanente ou occasionnelle, notamment des Ateliers Beaux-Arts de la Ville de Paris ou de Paris-Ateliers.